



DÉPARTEMENT de la  
Côte d'Or

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 21 DÉCEMBRE 2023

#### DATE DE CONVOCATION

15 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-et-un décembre** à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Dominique JANIN), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Simon GEVREY, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Christine NIRLO, à partir de 18h35), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maïté COUBAT).

Étaient absents : Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Dominique JANIN (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), Mme Christine NIRLO (pouvoir à M. Martial MATHIRON, à partir de 18h35), Mme Stéphanie PEPIN (suppléant de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

21/12/2023/12

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	22
VOTANTS :	30

**Objet : Projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance de la Plaine Dijonnaise pour la période de 2024 à 2027 : Agrément par la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or=**

L'agrément par la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or (CAF 21) du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) de la Plaine Dijonnaise arrive à son terme au 31 décembre 2023. Il convient de procéder à son renouvellement pour la période 2024 à 2027.

Ce projet constitue le document de cadrage définissant les axes et méthodes de travail du Relais Petite Enfance (RPE) sur la période contractuelle, suivant strictement le référentiel de la CAF 21.

Y sont décrits les enjeux, les moyens mobilisés et les actions mises en œuvre en direction des familles d'une part, des professionnels de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du territoire d'intervention du RPE.

Le nouveau projet de fonctionnement a nécessité d'établir un diagnostic du territoire, de réaliser le bilan des trois années écoulées et de définir les perspectives de travail pour la période 2024/2027.

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Un plan d'actions a été établi en cohérence avec la Convention Territoriale Globale (CTG). Il traite des éléments inhérents à l'activité du RPE :

- Caractéristiques des parents et enfants de moins de 6 ans,
- Besoins des familles,
- Offre d'accueil sur le territoire,
- Offre et demande d'accueil individuel,
- Tensions entre l'offre et la demande suivant les secteurs, des besoins des Assistant.es Maternel.les (AM), etc.

Ainsi, le projet du RPE s'organise suivant le référentiel de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, en direction des deux publics du RPE que sont les familles et les professionnels de l'accueil individuel, avec pour objectifs :

## **1. L'information et l'accompagnement des familles**

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire,
- Valoriser le site spécifique [www.mon enfant.fr](http://www.mon enfant.fr) et répondre aux demandes en ligne,
- Informer sur le coût des modes d'accueil, les aides et les démarches à effectuer,
- Favoriser la mise en relation entre les parents et les AM,
- Accompagner les parents dans l'appropriation du rôle de particulier employeur.

## **2. L'information et l'accompagnement des professionnels**

- Informer les professionnels,
- Proposer des temps d'échange et d'écoute,
- Organiser des ateliers d'éveil,
- Accompagner le parcours de formation continue,
- Lutter contre la sous-activité subie des AM,
- Promouvoir le métier d'AM.

Globalement, dans la continuité du précédent, le nouveau projet de fonctionnement du RPE de la Plaine Dijonnaise comprend néanmoins une avancée majeure pour les familles, avec la création progressive d'un Guichet Unique Petite Enfance. Son intérêt est de simplifier les démarches des parents en recherche d'un mode d'accueil du jeune enfant, en leur proposant, via le RPE, un point unique d'information sur les modes d'accueil individuel et collectif.

Cette mission nouvelle va impliquer un partenariat plus étroit avec les crèches du territoire et les AM, ainsi qu'une augmentation des rendez-vous et des suivis individualisés des familles par les animatrices RPE.

Le passage progressif en Guichet Unique nécessitera un renfort administratif du RPE, dont le coût pourra, en partie, être compensé par une augmentation de la prestation de service versée par la CAF 21 et le versement d'un « bonus » annuel de 3 000,00 € (trois mille euros).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance de la Plaine Dijonnaise pour la période de 2024 à 2027,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 décembre 2023

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER